

Avignon, le 21 mars 2014



Pour la FSU Vaucluse, Sylvain Bartet et Nicolas Odinot,

A Monsieur le Préfet de Vaucluse

Copie à Monsieur le Directeur Académique de Vaucluse

Objet : report du CDEN prévu le 3 avril et annulation du GT issu du CDEN prévu le 31 mars.

Monsieur le Préfet,

Au nom de la FSU Vaucluse, nous demandons le report du CDEN prévu le 3 avril par Monsieur le Directeur Académique, dont l'ordre du jour comporte « l'approbation des POTS non validées par le CDEN du 17 février 2014 » et la « préparation de la rentrée 2014 ».

Il est impératif de notre point de vue, que ce CDEN se tienne à une date ultérieure, après le CTSD, pour qu'il puisse se dérouler dans de bonnes conditions.

D'après les contacts qu'a notre syndicat du 1er degré, le SNUipp-FSU, avec les écoles des communes dont les POTS n'ont pas été validés, il semble que la DASEN n'a pas encore demandé à toutes les mairies de revoir ces POTS en menant une nouvelle concertation avec écoles et parents, contrairement à ce que le Directeur Académique s'était engagé à faire lors du CDEN du 17 février dernier.

Nous considérons que ce travail ne pourra être mené à bien d'ici le 3 avril. D'une part les équipes municipales actuelles sont avant tout engagées dans la campagne électorale municipale et dans l'organisation des élections municipales. D'autre part, d'ici le 3 avril, il est certain que les conseils municipaux qui auront été élus seront encore en phase d'organisation ; tous les maires ne seront sans doute pas encore élus.

Concernant la préparation de la rentrée et de la carte scolaire, le CDEN se déroulerait donc avant le CTSD, ayant ce point à l'ordre du jour.

Or, seul le CTSD peut faire en amont et de façon suffisamment approfondie, le travail technique nécessaire, de préparation de la rentrée et de la carte scolaire. C'est en même temps de cette façon que peuvent être mieux pris en compte les besoins et l'expertise indispensable des personnels, à travers leurs représentants syndicaux au CTSD. Nous en faisons une question de dialogue social et de démocratie sociale.

Nous rappelons à ce sujet les éléments suivants de la circulaire 2003-104 du 03/07/2003 (BO n°23 du 10 juillet 2003 du MEN) qui penchent en faveur d'une tenue préalable du CTSD :

Selon cette circulaire, « *les modalités d'élaboration de la carte scolaire dans le premier degré doivent garantir, aux niveaux national, académique, départemental et local, l'équité, la transparence et la concertation que l'on est en droit d'attendre d'un grand service public.* » Il nous semble que pour que le CDEN puisse vraiment débattre et se positionner sur les conditions concrètes de préparation de la rentrée, à l'échelle départementale, avec une information aboutie et dans la transparence, il doit être précédé du premier travail fait en CTSD.

Cette circulaire elle-même rappelle que si le CDEN « *est obligatoirement consulté sur l'implantation des emplois dans les écoles publiques et sur les ajustements de rentrée du département* », le contenu du CT (CTPD à l'époque) est, forcément, plus exhaustif : « *Le comité technique paritaire départemental (CTPD) est consulté sur l'organisation des établissements d'enseignement du premier degré du département ; il est ainsi consulté sur l'implantation des emplois et également sur les ajustements de rentrée. L'inspecteur d'académie y présente le bilan de la rentrée et le projet de la rentrée suivante : objectifs, priorités, répartition des moyens, critères départementaux pour l'attribution des emplois. Il est informé des projets des communes, à court et moyen terme.* »

Enfin, nous demandons l'annulation du groupe de travail émanant du CDEN, prévu le 31 mars par Monsieur le Directeur Académique.

Tout d'abord, son contenu n'est pas transparent. Il s'agirait en effet « d'engager une réflexion collective sur les modalités de consultation de cette instance [le CDEN] s'agissant de la répartition des moyens d'enseignement du 1er degré ». Rien dans cette formulation ne nous permet d'établir les objectifs et le bienfondé d'un tel groupe de travail.

Selon nous, l'organisation d'un groupe de travail doit être discutée en amont entre les parties prenantes du CDEN, pour établir sa pertinence et pour que son objet soit établi clairement. En outre, nous contestons le fait qu'un GT puisse se mettre en place avec un seul représentant par délégation ayant voix délibérative au CDEN, en effaçant totalement la question de la représentativité des organisations syndicales ou de parents d'élèves.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Préfet, l'expression de notre haute considération.

Sylvain Bartet  
Secrétaire départemental de la FSU84  
Tel. 06 61 98 56 64  
Mail : fsu84@fsu.fr



Nicolas Odinet  
Secrétaire départemental du SNUipp-FSU84  
Tel. 06 83 69 18 36  
Mail : snu84@snuipp.fr

